

FLASH EDT

04/04/2018

Mettre fin au mécanisme de la sur mécanisation

Achat d'une machine neuve financée par un prêt. Vente à $n + 3$ = valeur résiduelle restante supérieure à la valeur comptable MAIS exonération totale de plus-value en dessous de 250 000 euros de CA.

Prix d'achat de la moissonneuse : 280 000 euros. Amortissement sur 7 ans. En linéaire = 40 000 par an.

En amortissement accéléré = $n + 1 = 98\ 000$ (35 %), $n + 2 = 63\ 700$, $n + 3 = 41\ 405$. La valeur résiduelle est de 76 895. En revanche, la valeur de revente est de 150 à 180 000 euros. Donc la plus-value est de l'ordre de 73 105 euros, sur laquelle il n'y a pas de fiscalité.

La sur mécanisation en AE devient du surendettement lorsque survient une, voire deux années d'aléas climatiques qui consomme la trésorerie de l'exploitation.

Pour favoriser l'achat utile / achat fiscal : favoriser les investissements collectifs ETA.